Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de Communes
Val de Cher-Controis

VAL DE CHER CONTROIS
Territoire de progrès

DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
-
Règlement graphique
-
Pièce 4.1.1. - Zonage, prescriptions
-
Version d'approbation

Zonage

Zones urbaines et à urbaniser

- UA- Zone urbaine à vocation mixte couvrant le cœur des bourgs anciens
- Uspr- Zone urbaine patrimoniale correspondant au périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
- UB- Zone urbaine à vocation mixte couvrant les quartiers résidentiels en extension du centre ancien
- UBs- Zone urbaine destinée à l'accueil d'hébergements adaptés aux personnes vieillissantes et ou en situation de handicap
- UBv- Zone urbaine à vocation d'habitat permettant l'implantation de typologies d'habitat diverses
- Uh- Zone urbaine à vocation mixte constituée des villages présentant un nombre et une densité significatifs de construction
- UE- Zone urbaine à vocation principale d'équipements publics et installations d'intérêt collectif
- UI- Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques
- UL- Zone urbaine à vocation principale de tourisme et de loisirs
- 1AU- Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 2AU- Zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat
- 1AUI- Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- 2AUI- Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques

Zone agricole

- A- Zone agricole
- Ah- STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte agricole
- Ai- STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte agricole
- Ai*- STECAL correspondant aux activités économiques en projet en contexte agricole
- At- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte agricole
- At*- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation de l'activité agricole
- Ap- STECAL correspondant aux pensions pour animaux existantes ou en projet
- Av- STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Az- STECAL correspondant à l'emprise du Zooparc de Beauval
- Azh- STECAL correspondant aux hébergements saisonniers liés et nécessaires à l'activité du ZooParc de Beauval
- Azc- STECAL correspondant au projet de centre d'exposition et ou salle d'art et de spectacle du ZooParc de Beauval

Zone naturelle

- N- Zone naturelle et forestière
- Na- STECAL correspondant aux salles d'art et de spectacles existantes en contexte naturel
- Nenr- STECAL correspondant aux secteurs destinés à accueillir des dispositifs de production d'énergies renouvelables en projet
- Nh- STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte naturel
- Ni- STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte naturel
- Nl- STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente existants en zone naturelle
- Nl*- STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente en projet en zone naturelle
- Ns- STECAL correspondant aux activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle existantes en contexte naturel
- Nm- STECAL correspondant aux établissements d'enseignement pédagogique et ou de santé existants en contexte naturel
- Nspr- Zone naturelle patrimoniale concernée par le périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
- Nt- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte naturel
- Nt*- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation des espaces naturels
- Nv- STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte naturel
- Nzp- STECAL correspondant aux aires de stationnement destinées à l'accueil des visiteurs du Zoopare de Beauval

Prescriptions

- Bâtiment susceptible de changer de destination (art L.151-11 C.U.)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (art L.151-19 C.U.)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (art L.151-19 C.U.)
- Linéaire commercial protégé (art. L.151-13 C.U.)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (art. L.151-19 C.U.)
- Voies de circulation à conserver (art. L.151-18 C.U.)
- Espace boisé classé
- Eléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifsÎd'ordre culturel, historique, architectural
- Secteur avec disposition de démolition
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
- Secteur inconstructible pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, ÎarchitecturaI
- Emplacements réservés (art. R151-34-4 C.U.)
- Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation- OAP (art R.151-6 C.U.)

Informations

- Cours d'eau et espaces aquatiques

Cadastre

- Limites communales
- Bâti
- Parcellaire

Risques

- Secteurs soumis à un risque d'inondation au titre du PPRI Sauldre ou Cher
- Secteurs soumis à un risque d'inondation au titre de l'AZI Beuvron Sauldre

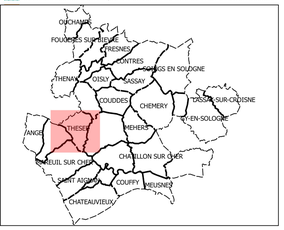



0 250 500 m

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de Communes Val de Cher-Controis

VAL DE CHER CONTROIS
Territoire de progrès

DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

THESEE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
-
Pièce 4.1.2. - Règlement graphique - Zonage, trame verte et bleue
-
Version d'approbation

Zonage

Zones urbaines et à urbaniser

- UA- Zone urbaine à vocation mixte couvrant le cœur des bourgs anciens
- Uspr- Zone urbaine patrimoniale correspondant au périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
- UB- Zone urbaine à vocation mixte couvrant les quartiers résidentiels en extension du centre ancien
- UBs- Zone urbaine destinée à l'accueil d'hébergements adaptés aux personnes vieillissantes et ou en situation de handicap
- UBv- Zone urbaine à vocation d'habitat permettant l'implantation de typologies d'habitat diverses
- Uh- Zone urbaine à vocation mixte constituée des villages présentant un nombre et une densité significatifs de construction
- UE- Zone urbaine à vocation principale d'équipements publics et installations d'intérêt collectif
- UI- Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques
- UL- Zone urbaine à vocation principale de tourisme et de loisirs
- 1AU- Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 2AU- Zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat
- 1AUI- Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- 2AUI- Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques

Zone agricole

- A- Zone agricole
- Ah- STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte agricole
- Ai- STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte agricole
- Ai*- STECAL correspondant aux activités économiques en projet en contexte agricole
- At- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte agricole
- At*- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation de l'activité agricole
- Ap- STECAL correspondant aux pensions pour animaux existantes ou en projet
- Av- STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Az- STECAL correspondant à l'emprise du Zooparc de Beauval
- Azh- STECAL correspondant aux hébergements saisonniers liés et nécessaires à l'activité du ZooParc de Beauval
- Azc- STECAL correspondant au projet de centre d'exposition et ou salle d'art et de spectacle du ZooParc de Beauval

Zone naturelle

- N- Zone naturelle et forestière
- Na- STECAL correspondant aux salles d'art et de spectacles existantes en contexte naturel
- Nenr- STECAL correspondant aux secteurs destinés à accueillir des dispositifs de production d'énergies renouvelables en projet
- Nh- STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte naturel
- Ni- STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte naturel
- Nl- STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente existants en zone naturelle
- Nl*- STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente en projet en zone naturelle
- Ns- STECAL correspondant aux activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle existantes en contexte naturel
- Nm- STECAL correspondant aux établissements d'enseignement pédagogique et ou de santé existants en contexte naturel
- Nspr- Zone naturelle patrimoniale concernée par le périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
- Nt- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte naturel
- Nt*- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation des espaces naturels
- Nv- STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte naturel
- Nzp- STECAL correspondant aux aires de stationnement destinées à l'accueil des visiteurs du Zooparc de Beauval

Trame verte et bleue

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques

Informations

Cadastre

- Limites communales
- Bâti
- Parcellaire
- Cours d'eau et espaces aquatiques

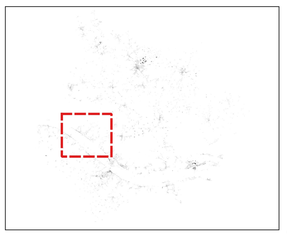

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de Communes Val de Cher-Controis

VAL DE CHER CONTROIS
Territoire de progrès

DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

THESEE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
-
Pièce 4.1.3. - Règlement graphique - Zonage, prescriptions complémentaires
-
Version d'approbation

Zonage

Zones urbaines et à urbaniser

- UA- Zone urbaine à vocation mixte couvrant le cœur des bourgs anciens
- Uspr- Zone urbaine patrimoniale correspondant au périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
- UB- Zone urbaine à vocation mixte couvrant les quartiers résidentiels en extension du centre ancien
- UBs- Zone urbaine destinée à l'accueil d'hébergements adaptés aux personnes vieillissantes et ou en situation de handicap
- UBv- Zone urbaine à vocation d'habitat permettant l'implantation de typologies d'habitat diverses
- Uh- Zone urbaine à vocation mixte constituée des villages présentant un nombre et une densité significatifs de construction
- UE- Zone urbaine à vocation principale d'équipements publics et installations d'intérêt collectif
- UI- Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques
- UL- Zone urbaine à vocation principale de tourisme et de loisirs
- 1AU- Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 2AU- Zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat
- 1AUI- Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- 2AUI- Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques

Zone agricole

- A- Zone agricole
- Ah- STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte agricole
- Ai- STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte agricole
- Ai*- STECAL correspondant aux activités économiques en projet en contexte agricole
- At- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte agricole
- At*- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation de l'activité agricole
- Ap- STECAL correspondant aux pensions pour animaux existantes ou en projet
- Av- STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Az- STECAL correspondant à l'emprise du Zooparc de Beauval
- Azh- STECAL correspondant aux hébergements saisonniers liés et nécessaires à l'activité du ZooParc de Beauval
- Azc- STECAL correspondant au projet de centre d'exposition et ou salle d'art et de spectacle du ZooParc de Beauval

Zone naturelle

- N- Zone naturelle et forestière
- Na- STECAL correspondant aux salles d'art et de spectacles existantes en contexte naturel
- Nenr- STECAL correspondant aux secteurs destinés à accueillir des dispositifs de production d'énergies renouvelables en projet
- Nh- STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte naturel
- Ni- STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte naturel
- Nl- STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente existants en zone naturelle
- Nl*- STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente en projet en zone naturelle
- Ns- STECAL correspondant aux activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle existantes en contexte naturel
- Nm- STECAL correspondant aux établissements d'enseignement pédagogique et ou de santé existants en contexte naturel
- Nspr- Zone naturelle patrimoniale concernée par le périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
- Nt- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte naturel
- Nt*- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation des espaces naturels
- Nv- STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte naturel
- Nzp- STECAL correspondant aux aires de stationnement destinées à l'accueil des visiteurs du Zooparc de Beauval

Prescriptions complémentaires

- Cavités souterraines (BRGM)
- Zones humides de forte potentialité (SAGE Cher Aval)
- Zones de recherche et d'exploitation de carrière

Risque de défaillances des digues

- Zone de dissipation d'énergie liée au risque de rupture du/des ouvrage(s) en application du PGRI Loire-Bretagne

Zones potentiellement dangereuses en application du PGR Loire-bretagne (submersibles à plus de 1 mètre)

- 1 mètre d'eau
- 1,5 mètre d'eau
- 2 mètres d'eau

Informations

- Cours d'eau et espaces aquatiques
- Digue
- Déversoir

Cadastre

- Limites communales
- Bâti
- Parcellaire

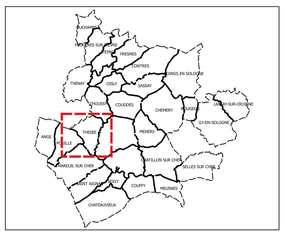



0 250 500 m

